

DEPARTEMENT DU VAL
D'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Téléphone : 01.39.33.09.00
Fax : 01.34.19.63.29

Le Conseil municipal, légalement convoqué,
s'est réuni le 26 mai 2020

Transmise à la Sous-préfecture de
Sarcelles le :
Publiée le :

Sous la présidence de, Maire d'Écouen

12- ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-4 et L2122-7-2,
- Vu la délibération du 26 mai 2020 relative à l'élection du Maire,
- Vu la délibération du 26 mai 2020 relative à la fixation du nombre des adjoints,
- Considérant la ou les liste(s) qui ont été déposée(s),
- Considérant que le Maire a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des maires adjoints,
- Considérant que chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,
- Considérant que le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
 - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :
 - A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :
 - Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

Article unique : Proclame adjoints au Maire, les conseillers suivants ayant obtenu la majorité absolue, soit dans l'ordre :

- 1^{er} adjoint :
- 2^e adjoint :
- 3^e adjoint :
- 4^e adjoint :
- 5^e adjoint :
- 6^e adjoint :
- 7^e adjoint :
- 8^e adjoint :

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

PROJET